

Arrêté du 10 juin 1996 relatif à l'interdiction d'emploi des brasures contenant des additions de plomb dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

L'arrêté du 10 juin 1996 interdit l'utilisation de matériaux de brasure contenant des additions de plomb pour la réalisation, la rénovation et la réparation des installations fixes de production, de traitement et de distribution de l'eau potable.

Arrêté du 10 juin 1996 relatif à l'interdiction d'emploi des brasures contenant des additions de plomb dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Les risques d'intoxication
au plomb

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille en présence de
plomb

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)